

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 19/01/2018 Date de révision: 05/12/2019 Remplace la fiche: 23/07/2019 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : LAFAZYM® CL

Type de produit : Usage œnologique

Groupe de produits : Produit commercial

Autres moyens d'identification : E330 - E331 (iii) - E508

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisation de la substance/mélange : Préparation d'enzymes pectolytiques, purifiée en CE, extrêmement concentrée pour une clarification rapide des

jus blancs et rosés et des vins de presse rouges.

Utilisation de la substance/mélange : Usage œnologique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

LAFFORT FRANCE
Boîte postale CS 61611
33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE
T+33 (0)5 56 86 53 04 - F+33 (0)5 56 86 30 50

info@laffort.com - www.laffort.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Canada	Centre anti-poison du Québec (CAPQ)	1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage QC G1S 2M4 Québec	1 800 463-5060	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou	11762 Athens	+30 2 10 779 3777	
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica	Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa	+351 808 250 143	
Roumanie	Department of Clinical Toxicology Spitalul de Urgenta Floreasca	Calea Floreasca Bucuresti	+40 21 230 8000	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	Centre Anti-Poisons de Tunis	Centre d'Aide Medicale Urgente 2 Rue Raspail - Montfleury 1008 Tunis	+216 1 335 500	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

H334

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Enzyme polygalacturonase

Mentions de danger (CLP) : H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

 ${\color{blue} P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un \'equipement de protection des yeux et }$

du visage.

P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

elle peut confortablement respirer.

P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Irritation légère des yeux. irritation légère de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
	(N° CAS) 9032-75-1 (N° CE) 232-885-6 (N° Index) IUB n°3.2.1.15	5 - 10	Resp. Sens. 1, H334

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIOUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Sensibilisation : le contact peut provoquer des réactions

allergiques chez l'être humain.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si

les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver

immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les

 $lentilles \ de \ contact \ si \ la \ victime \ en \ porte \ et \ si \ elles \ peuvent \ \hat{e}tre \ facilement \ enlev\'ees. \ Continuer \ a \ rincer. \ Si$

l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir.

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une

personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Informations plus détaillées : voir rubrique 11.

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toux,

difficultés à respirer ou d'autres signes d'intoxication peuvent se produire après quelques heures.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation légère.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation légère des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

05/12/2019 (Version: 3.0) FR (français) 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

 Dégagement possible de fumées toxiques. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome

isolant. Protection complète du corps

Autres informations

: Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Porter un équipement de protection individuel.

Procédures d'urgence

: Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières,

brouillards et pulvérisations.

Mesures antipoussières

: Eviter toute formation de poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: La poussière déposée peut être nettoyée par aspiration (vide) ou la zone lavée à l'eau. Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter toute formation de poussière. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions de stockage

: Conserver dans un local bien ventilé. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage œnologique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LAFAZYM® CL

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets locaux, inhalation

0,00006 mg/m3 Enzyme polygalacturonase

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

05/12/2019 (Version: 3.0) FR (français) 3/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements de protection à manches longues

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Gants en caoutchouc nitrile. Gants en caoutchouc butyle. Gants en latex. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Poussières	avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P3 pour particules toxiques

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement. Peut être éliminé dans une station d'épuration des eaux usées.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: SolideApparence: Granulés.Couleur: Blanc cassé. brun.

Odeur : Caractéristiques du produit. Seuil olfactif : Aucune donnée disponible рΗ : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Point de fusion Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Pression de vapeur Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : ≈ 0.65

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIOUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. flammes ou étincelles. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
Enzyme polygalacturonase (9032-75-1)				
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel OECD TG 401, 420			
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non irritant pour les yeux (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.			
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Cancérogénicité	: Non classé			
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Sensibilisation : le contact peut provoquer des réactions allergiques chez l'être humain.			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets

néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Enzyme polygalacturonase (9032-75-1)	
CL50 poisson 1 58,3 - 326,7 mg/l	
CE50 Daphnie 1	≈ 31,7 - 457 mg/l
ErC50 (algues)	> 5,2 mg/l 72h

12.2. Persistance et dégradabilité

Enzyme polygalacturonase (9032-75-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
40.0. Determined de his accomputation	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Enzyme polygalacturonase (9032-75-1)		
Log Pow < 0		
Potentiel de bioaccumulation	II ne se produit aucune bioaccumulation significative.	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Recommandations pour l'élimination des eaux usées

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

: Aucun effet néfaste connu sur le fonctionnement des stations d'épuration en utilisation normale dans les

conditions recommandées

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Vider les résidus de l'emballage. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du

collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : Non réglementé

 N° ONU (IMDG)
 : Non réglementé

 N° ONU (IATA)
 : Non réglementé

 N° ONU (ADN)
 : Non réglementé

 N° ONU (RID)
 : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

05/12/2019 (Version: 3.0) FR (français) 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwsV, référence de l'annexe

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale
allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
 Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents maieurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Enzyme polygalacturonase est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Enzyme polygalacturonase est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Aucun des composants n'est listé
Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen –

Vruchtbaarheid

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen -

: Aucun des composants n'est listé

Ontwikkeling **Danemark**

Réglementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

NODITIQUE 10: Addies informations			
ndications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Corrosion cutanée/irritation cutanée - remarque	Ajouté	
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - remarque	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Ajouté	
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Ajouté	
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Ajouté	
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté	
8.1	A long terme - effets locaux, inhalation	Ajouté	
8.2	Contrôles techniques appropriés	Ajouté	
9.1	Apparence	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Ajouté	

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.5	Matières incompatibles	Ajouté	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Ajouté	
11	Raison, quand non classé	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Resp. Sens. 1 Sensibilisation respiratoire, catégorie 1		
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	

Modèle_FDS_LAF

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.